



SONDAGE

Pour des considérations économiques et environnementales, la municipalité souhaite encourager le compostage domestique pour réduire la quantité de matières acheminées à l'enfouissement. D'autant plus que d'ici 2025, le gouvernement obligera toutes les municipalités à valoriser 100 % des matières organiques (compostables). Et à partir de 2023, si un minimum de 70 % des foyers ne gèrent pas ces matières par compostage (à la maison ou par une collecte en bac brun), la municipalité n'aura plus accès à des montants versés par le ministère de l'environnement, en fonction de sa performance à l'enfouissement. De plus, à partir de 2025, le coût à la tonne pour l'enfouissement augmentera significativement.

Pour ces raisons, la municipalité compte bénéficier d'un programme de financement de Recyc-Québec pour acquérir des composteurs domestiques et des petits bacs de cuisine. Et un des critères du programme est d'indiquer combien de foyers pratiquent le compostage actuellement dans la municipalité. Si vous compostez déjà, cela n'exclut pas que vous pourriez avoir droit à un composteur à rabais.

Nous sommes conscients qu'il sera impossible d'exiger que 70 % des foyers pratiquent le compostage, et c'est pour cette raison que la municipalité prévoit offrir d'ici 2023 une collecte dans le périmètre urbanisé.

Pour cela, nous vous demandons de répondre à ces quelques questions :

Adresse : _____

Nom (facultatif): _____

Courriel (facultatif) : _____

Question 1 : Est-ce que vous pratiquez le compostage à la maison?

Oui _____

Non _____ (passez à la question 4)

Commentaire : _____

Question 2 : Compostez-vous...

Les résidus de préparation de repas _____

Les restes de repas _____

Les résidus verts (gazon, jardin) _____

Commentaire : _____

Question 3 : Est-ce que vous pratiquez le compostage pendant l'hiver?

Oui _____

Non _____

Question 4 : Combien de personnes habitent à cette adresse? _____

Question 5 : Seriez-vous prêt à faire du compostage si le composteur est fourni à moindre coût?

Merci de votre collaboration!

Vous devez faire parvenir votre sondage au bureau de la Municipalité, par la poste au 3 Elgin Sud, Saint-Pamphile, GOR 3X0, par courriel à info@saintpamphile.ca ou le déposer dans la boîte aux lettres directement au bureau municipal.